



Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 12

votants : 14

OBJET :

Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'amicale laïque

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture
le :

.Notifié ou Publié
le

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 044-214400442-20220705-20220705SUBVAM-DE

Le 5 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 28 juin 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme DELETANG Fabienne – Mme MOUSSEAU Madara – Mme CLERET Christelle.

ÉTAIENT ABSENTS : M. SALMON Sébastien – Mme MAISONNEUVE Agnès a donné un pouvoir à Mme MOUSSEAU Madara – M. CHAUVIN François a donné un pouvoir à M. BEAUPERIN Jean.

Secrétaire de séance : Mme CAER Marie.

Exposé de M. le Maire

Le 14 novembre 2019, l'ancien conseil municipal avait accordé une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'école la Renaissance pour financer l'intervention d'une école de cirque itinérante « *la compagnie pied'né* ». Le coût du projet était de 10 100 €. L'équipe enseignante avait recherché des subventions et l'académie dans son appel à projet « soutien à la structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève » avait attribué une subvention de 1 500 € que la commune a perçu.

Considérant la situation sanitaire de 2020 et 2021 (covid) l'animation cirque a été décalée en 2022. De ce fait, il y a lieu de reprendre une délibération pour attribuer 3000 € de subvention exceptionnelle à l'école et de leur reverser 1500 € perçu de la part l'académie pour ce projet.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide (à l'unanimité) :

- **D'accorder une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque à hauteur de 3000 € et de reverser 1500 € de subvention reçue par l'académie pour le financement du projet.**

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance
Mme Marie Caer

Pour copie conforme,
Le Maire
Jacques POULAIN

